



## Inscription fichier fijais.

-----  
Par Richardtiss

Bonjour le 4 mai 2023, j'ai été juger coupable de diffusion, détention de 27 fichiers pedopornographique.

Le jugement est de 12 mois de prison avec sursis. Assortie de 24 mois probatoire avec soin psychologique.  
Pas d'amande, inscription au fijais avec signature tout les ans.

Je voudrais savoir combien de temps je resterais inscrit sur ce fichier, sur quel casier cette peine est inscrite b1. B2 .b3?

Ai je la possibilité à longtermes que tout soit effacer un jour , ou si c'est à vie?

Cdt

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pour le Fijais : 20 ans d'inscription (si c'est le seul délit de ce type que vous commettez)

[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/fichier-auteurs-infractions-sexuelles-violentes-fijais]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/fichier-auteurs-infractions-sexuelles-violentes-fijais[/url]

Possibilité d'effacement dans certains cas, voyez la page plus haut.

Inscription au B1 : pendant 40 ans - Pas d'effacement anticipé

Inscription au B2 : 5 ans après l'exécution de la peine - possibilité de réhabilitation judiciaire

Inscription au B3 - pareil que le B2

Voyez cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710[/url]

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous êtes fiché pour minimum 20 ans et vous avez des obligations qui naissent de ce fichage .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34836]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34836[/url]

Pour les casiers entre la condamnation et le type de délit, cela peut apparaitre sur les 3 ( notamment en ce qui concerne le contact avec des mineurs et l'interdiction d'exercer une profession)

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710[/url]

La procédure de défichage est possible une fois les 24 mois passés, mais il faut vraiment qu'elle soit motivée( exemple : emploi): seul un avocat pourra faire le point avec votre situation à ce moment là, et on ne peut que vous conseiller de bien justifier d'un suivi psychologique assidu et constructif .